



Chlorure de sodium en solution

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register aux États-Unis/ Vol.77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi Canada sur les produits dangereux, 11 février 2015.

Date d'émission : 18/07/2017

Version : 1.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Chlorure de sodium en solution

Synonymes : Solution de saumure

Utilisation prévue du produit

Solution mère de chlorure pour des procédés électrolytiques, fabrication de savons, métallurgie, agent de conservation alimentaire et assaisonnements, dégivrage de routes et de nombreuses autres applications.

Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Fabricant

CHEMTRADE LOGISTICS INC.

155 Gordon Baker Road

Suite 300

Toronto, Ontario M2H 3N5

Pour des renseignements sur la FDS : 416 496-5856

www.chemtradelogistics.com

Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Canada : CANUTEC +1 613 996-6666 / États-Unis : CHEMTREC +1 800 424-9300
INTERNATIONAL : +1 703 741-5970

Numéro de Chemtrade en cas d'urgence : 866 416-4404

Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, appeler CHEMTREC - jour et nuit

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH

Non classé

Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH

Aucun étiquetage applicable

Autres dangers

Une exposition peut aggraver des troubles préexistants des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

Toxicité aiguë inconnue

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nom	Identificateur du produit	%*	Classification SGH de l'ingrédient
Eau	(N° de CAS) 7732-18-5	70 - 80	Non classé
Chlorure de sodium	(N° de CAS) 7647-14-5	20 - 30	Non classé

*Les pourcentages sont indiqués en pourcentage poids/poids (p/p %) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont indiqués en pourcentage volume/volume (% v/v).

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Général : Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit si possible).

Inhalation : Quand des symptômes se manifestent : se rendre à l'extérieur et ventiler la zone suspecte. Consulter un médecin si une difficulté respiratoire persiste.

Chlorure de sodium en solution

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register aux États-Unis/ Vol.77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi Canada sur les produits dangereux, 11 février 2015.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Tremper la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se manifeste ou persiste.

Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés

Général : Ne devrait pas présenter un danger important dans les conditions normales d'utilisation prévues.

Inhalation : Une exposition prolongée peut causer une irritation.

Contact avec la peau : Une exposition prolongée peut causer une irritation de la peau.

Contact avec les yeux : Peut causer une légère irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés : Eau pulvérisée, poudre extinctrice, mousse, dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

Dangers spécifiques de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Ininflammable.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne surviendra pas dans des conditions normales.

Conseils aux pompiers

Mesures de prudence contre l'incendie : Faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de nature chimique.

Mesures de lutte contre les incendies : Utiliser une pulvérisation ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.

Protection pendant la lutte contre un incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'un incendie sans un équipement de protection adéquat, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Composés halogénés et oxydes métalliques.

Références à d'autres sections

Consulter la Section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer (vapeurs, brouillards, aérosols).

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié (ÉPI).

Mesures d'urgence : Évacuer le personnel non requis.

Pour le personnel d'urgence

Équipement de protection : Équipe de nettoyage de l'équipement avec une protection appropriée.

Mesures d'urgence : Lors de l'arrivée sur la scène, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser les lieux et demander une assistance de personnel formé dès que les conditions le permettent. Ventiler la zone.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher de pénétrer dans le sol, les égouts et les eaux publiques.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Pour l'isolation : Confiner tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les sols, les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Transférer la matière déversée dans un récipient adéquat pour élimination. Communiquer avec les autorités compétentes après un déversement.

Chlorure de sodium en solution

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register aux États-Unis/ Vol.77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi Canada sur les produits dangereux, 11 février 2015.

Références à d'autres sections

Voir la section 8 pour des contrôles de l'exposition et la protection personnelle et la Section 13 pour des données sur l'élimination du produit.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Se laver les mains et toute autre partie du corps exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer, et avant de quitter le travail. Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et aérosols.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément à de bonnes procédures de sécurité et d'hygiène industrielle.

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Est conforme à la réglementation applicable.

Conditions de stockage : Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker dans un endroit sec et frais. Tenir/stocker à l'écart des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Combustibles puissants. Acides forts. Légèrement réactif ou incompatible avec l'acier et le fer.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution mère de chlorure pour des procédés électrolytiques, fabrication de savons, métallurgie, agent de conservation alimentaire et assaisonnements, dégivrage de routes et de nombreuses autres applications.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Pour les substances inscrites à la section 3 qui ne sont pas inscrites ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié, y compris : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), gouvernements provinciaux et canadien ou le gouvernement mexicain.

Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans les zones confinées. Vérifier que tous les règlements nationaux/locaux sont respectés.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de sécurité ou lunettes protectrices contre les agents chimiques.



Matériaux des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité ou lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : En cas d'irritation, il faut porter une protection respiratoire approuvée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère à faible teneur en oxygène ou de niveaux d'exposition inconnus, porter une protection respiratoire approuvée.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Transparent
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: 6 - 11
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: 0 °C (32 °F)
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: 107 °C (224,6 °F)

Chlorure de sodium en solution

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register aux États-Unis/ Vol.77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi Canada sur les produits dangereux, 11 février 2015.

Point d'éclair	: Sans objet
Température d'auto-inflammation	: Sans objet
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	: Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité	: Sans objet
Tension de vapeur	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Densité	: 1,2
Solubilité	: Facilement soluble dans les matières suivantes : eau froide et eau chaude.
Coefficient partage : N-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne surviendra dans des conditions normales.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions de manutention et de stockage recommandées (voir Section 7).

Risque de réactions dangereuses : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter : Températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Acides forts. Comburants puissants.

Produits de décomposition dangereux : Une décomposition thermique génère : Composés halogénés. Oxydes métalliques.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Données sur la DL₅₀ et la CL₅₀ : Non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH : 6 - 11

Lésions oculaires/irritation oculaire : Non classé

pH : 6 - 11

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/effets après inhalation : Une exposition prolongée peut causer une irritation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Une exposition prolongée peut causer une irritation de la peau.

Symptômes/effets après contact avec les yeux : Peut causer une légère irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédient(s)

Données sur la DL₅₀ et la CL₅₀ :

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
DL₅₀ orale chez le rat	3 g/kg
CL₅₀ par inhalation chez le rat	> 42 g/m ³ (Durée d'exposition : 1 h)

Chlorure de sodium en solution

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register aux États-Unis/ Vol.77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi Canada sur les produits dangereux, 11 février 2015.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Écologie - général : Non classé.

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
CL ₅₀ Poisson 1	5560 mg/l (5560 - 6080) (durée d'exposition : 96 h - Espèce : Lepomis macrochirus [dynamique])
CE ₅₀ Daphnie 1	1000 mg/l (durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
CL ₅₀ Poisson 2	12 946 mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèce : Lepomis macrochirus [statique])
CE ₅₀ Daphnie 2	340,7 (340,7 - 469,2) mg/l (durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna [statique])

Persistance et dégradation

Chlorure de sodium en solution	
Persistance et dégradation	Non déterminé.

Potentiel de bioaccumulation

Chlorure de sodium en solution	
Potentiel de bioaccumulation	Non déterminé.

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
FBC Poisson 1	(aucune bioaccumulation)

Mobilité dans le sol Non disponible

Autres effets nocifs

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, territoriale, provinciale et internationale.

Écologie - Matière de rebut : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La description d'expédition énoncée dans les présentes a été préparée conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS et elle peut varier selon un certain nombre de variables qui peuvent avoir ou ne pas avoir été connues au moment de la diffusion de la FDS.

Non réglementé pour le transport selon : DOT américain, IMDG, IATA et TMD canadien.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux américains

Nom chimique (N° de CAS)	CERCLA - QD	EPCRA 304 - QD	SARA 302 - TPQ	SARA 313
Chlorure de sodium (7647-14-5)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Non

SARA 311/312 Non présent

États-Unis - TSCA - drapeaux Absent

États-Unis Réglementation des États

Proposition 65 de la Californie

Nom chimique (N° de CAS)	Cancérogénicité	Toxicité pour le développement	Toxicité pour la reproduction chez les femelles	Toxicité pour la reproduction chez les mâles
Chlorure de sodium (7647-14-5)	Non	Non	Non	Non

Listes des États avec un droit à l'information

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
États-Unis - Massachusetts - Droit de savoir - Non	
États-Unis - New Jersey - Droit de connaître - liste des substances dangereuses - Non	
États-Unis - Pennsylvanie - RTK (droit de savoir) - Liste des dangers pour l'environnement - Non	

Chlorure de sodium en solution

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register aux États-Unis/ Vol.77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi Canada sur les produits dangereux, 11 février 2015.

États-Unis - Pennsylvanie - RTK (droit de savoir) - Substances dangereuses spéciales - Non

États-Unis - Pennsylvanie - Liste pour le RTK (droit de savoir) - Non

Réglementation canadienne

Chlorure de sodium (7647-14-5)

Inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances pour le Canada)

Non inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances pour le Canada)

Inventaires internationaux/Listes

Nom chimique (N° de CAS)	Australie AICS	Turquie CIRC	Corée ECL	UE EINECS	UE EINECS	UE SVHC	UE NLP	Mexique INSQ
Chlorure de sodium (7647-14-5)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Nom chimique (N° de CAS)	Chine IECSC	Japon ENCS	Japon ISHL	Japon PDSCL	Japon PRTR	Philippines PICCS	Nouvel e- Zélande NZIoC	ÉTATS- UNIS TSCA
Chlorure de sodium (7647-14-5)	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE LA PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou Dernière révision : 18/07/2017

Autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences des FDS de la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA 29 CFR 1910.1200 et de la Loi sur les produits dangereux (LPD) du Canada.

Phrases complètes des textes du SGH :

NFPA 704

NFPA - Risque pour la santé : 0 - Matières qui, dans des conditions d'urgence, ne présentent aucun danger au-delà de celui des matières combustibles ordinaires.

NFPA - Risque d'incendie : 0 - les matériaux qui ne brûlent pas dans des conditions difficiles typiques.

NFPA - Risque de réactivité : 0 - Matières qui, par elles-mêmes, sont normalement stables même dans des conditions d'incendie.

Code HMIS :

Santé : 1
Inflammabilité : 0 Danger minime
Physique : 0 Danger minime
EPI Voir la section 8

Abréviations et acronymes

AICS - Australian Inventory of Chemical Substances (Inventaire australien des substances chimiques)

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

AIHA - American Industrial Hygiene Association (Association américaine d'hygiène industrielle)

ATE - Estimation de toxicité aiguë

FBC - Facteur de bioconcentration

CL₅₀ - Concentration létale médiane

DL₅₀ - Dose létale médiane

DMENO - Dose minimale avec effet nocif observé

CMEO - Concentration minimale avec effet observé

Log K_{ow} - Coefficient de répartition octanol/eau

NFPA 704 - National Fire Protection Association - Système normalisé d'identification des risques présentés par des substances en vue d'interventions d'urgence

Chlorure de sodium en solution

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register aux États-Unis/ Vol.77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi Canada sur les produits dangereux, 11 février 2015.

IBE - Indices biologiques d'exposition (IBE)	NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour la sécurité et la santé au travail)
N° de CAS - Numéro de registre du Chemical Abstract	NLP - Ne figure plus sur la liste des polymères (Europe)
QD CERCLA - Loi sur la réponse environnementale globale, la compensation et la responsabilité - Quantité à déclarer	DSENO - Dose sans effet nocif observé
CICR - Inventaire turc et contrôle des produits chimiques	CSEO - Concentration sans effet observé
DOT – 49 CFR – Département des transports des États-Unis – Code of Règlements fédéraux Titre 49 – Transport	NZIOC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
CE ₅₀ - Concentration effective médiane	LEMT - Limites d'exposition en milieu de travail
ECL - Inventaire coréen des produits chimiques existants	OSHA – Occupational Safety and Health Administration (administration de santé et sécurité au travail)
EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes	PEL - Limites d'exposition admissibles
ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées	PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
EmS - Programme de l'IMDG en cas d'urgence d'incendie et de déversement	PDSCL - Loi sur le contrôle des substances toxiques et délétères au Japon
ENCS - Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	ÉPI - Équipement de protection individuelle
EPA - Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement)	PRTR - Registre des émissions et des transferts de matières polluantes au Japon
EPCRA 304 - QD – EPCRA 304 Loi sur la planification des interventions d'urgence et sur le droit de savoir de la communauté relativement aux substances très dangereuses – Quantité à déclarer	REL - Limite d'exposition recommandée
Indice PIU - Plan d'intervention d'urgence - Quantité limitée	TDAA - Température de décomposition auto-accélérée
CE _{r50} - CE ₅₀ en matière de réduction du taux de croissance	SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi portant sur la modification et la réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement)
Code ERG (IATA) - Indicatif de consigne d'intervention d'urgence tel qu'indiqué dans l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	SARA 302 - Section 302, 40 CFR Partie 355
N° GIU - Numéro du guide des interventions d'urgence	SARA 311/312 - Sections 311 et 312, 40 CFR Partie 370 - Catégories de danger
HCCL - Liste des substances cancérigènes selon la norme des communications des risques de l'OSHA	SARA 313 - Section 313, 40 CFR Partie 372
HMIS - Système d'information sur les matières dangereuses	SRCL - Liste de cancérigènes spécifiquement réglementés
CIRC - Centre international de recherche sur le cancer	STEL - Limite d'exposition de courte durée
IATA - Association du transport aérien international – Règlements sur les marchandises dangereuses	SVHC - Liste européenne des substances candidates à l'identification comme substance extrêmement préoccupante
DIVS - Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie	TMD – Transport Canada - Règlement sur le transport des marchandises dangereuses
IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine	TLM - Tolérance limite médiane
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses	TLV - Valeur limite d'exposition
INSQ - Inventaire national mexicain de substances chimiques	TPQ - Quantité seuil de planification
ISHL - Loi sur la sécurité et l'hygiène industrielles au Japon	TSCA - Loi réglementant les substances toxiques aux États-Unis
	TWA - moyenne pondérée dans le temps
	WEEL - Niveau d'exposition environnemental sur le lieu de travail

Manipuler le produit avec soin et éviter les contacts inutiles. Ces renseignements sont fournis en vertu du « droit de savoir » de l'OSHA aux États-Unis (29 CFR 1910.1200) et du règlement SIMDUT du Canada. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent. Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur les données qui nous sont disponibles et sont jugés comme étant vrais et précis, mais ils ne sont pas offerts comme des spécifications du produit. Aucune garantie, expresse ou tacite, relativement à la précision de ces données, des risques reliés à l'utilisation du produit ou des résultats qui peuvent être obtenus de l'utilisation du produit, n'est faite et Chemtrade et ses entreprises affiliées n'assument aucune responsabilité. Chemtrade est membre de l'ACIC (Association canadienne de l'industrie de la chimie) et adhère aux codes et principes de Gestion responsable™.

